

LETTRE D'INFORMATIONS
MARNES
la Coquette

n° 2022-02

RÉUNION PUBLIQUE – 16 mars 2022

Élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

En 1996, afin de protéger le centre-bourg de Marnes-la-Coquette la ville avait instauré une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) qui est devenue un Site Patrimonial Remarquable (SPR) depuis la publication de la loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (loi LCAP).

Grand Paris Seine Ouest et la commune de Marnes-la-Coquette ont fait le choix en 2021 de lancer une étude visant à réviser l'outil règlementaire du Site Patrimonial Remarquable (SPR) par l'élaboration d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP). Il s'agit d'adapter le règlement aux enjeux actuels et futurs de la commune.

L'étude pour l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) qui accompagnera le Site Patrimonial Remarquable (SPR) se déroule en deux étapes :

- . La première permet de réaliser un diagnostic du territoire et de définir les grands objectifs du Plan ;
- . La seconde vise à réaliser l'outil règlementaire écrit et graphique.

Le SPR, muni du PVAP, doit garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que la qualité d'aménagement des espaces libres. Le diagnostic en cours d'élaboration va permettre de définir les grands objectifs auquel doit répondre le règlement.

Des moments d'échange doivent se tenir aux différentes étapes du projet, lors de réunions de la commission extra-municipale de l'urbanisme et de réunions publiques, organisées par la ville et Grand Paris Seine Ouest.

Tout au long de l'élaboration du PVAP, vous pourrez faire part de vos remarques, avis et propositions à l'adresse suivante : spr.marneslacoquette@seineouest.fr.

La première réunion publique se tiendra le :

**Mercredi 16 mars 2022 à 19 h 00 à la Maison des Hirondelles
15 rue Georges et Xavier Schlumberger**

**Le Maire,
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest,**

Christiane BARODY-WEISS

Retrouver toutes les informations sur www.marnes-la-coquette.fr